



## Heures supplémentaire non majorer et volées

Par **mike77**, le **08/10/2015** à **19:14**

bonjour a tous  
je suis chauffeur livreur depuis 6 ans dans une boite de 90 salariés  
mes questions:

- mon patron nous fais faire des heures supplémentaires mais il ne veut pas nous les payer, il veut qu'on les rattrapes mais sans majoration. Est-ce normal ?

- si on a 100 heures d'heures sup et que le mois suivant il n'y avait pas assez de travail et qu'on a fait que 100 heures sur les 151 légale, il retire 50 heures de nos heures sup. Est-ce normal ?

- je fais tous les jour 1h de nuit de 5h a 6h du matin depuis 3ans et il ne me les paye pas en heures de nuit, il me dit que ce n'est pas majorer et que c'est une heure de nuit qui sert juste pour la pénibilité du travail [smile31] il me prend pour qui ??

-aujourd'hui mon chef d'équipe me dit que demain je suis de repos sans me demander mon avis et me fait comprendre que c'est lui qui décide quand je dois récupérer mes heures sup. Est-ce normal ?

merci pour vos réponses car la j'en es vraiment marre il faut que cela cesse

Par **mike77**, le **12/10/2015** à **03:16**

Personne n'a de réponse pour moi??

Par **moisse**, le **12/10/2015** à **09:25**

Bonjour,

La convention collective de ce secteur est difficile à appréhender.

Votre employeur peut effectuer des compensations s'il a mis en place un accord de modulation du temps de travail (accord cadre du 04/05/2000).

Vous devez donc vous référer à votre contrat de travail qui doit en faire état quelque part.

L'heure de nuit de 5 à 6 doit être effectivement majorée à raison de 20% du taux horaire conventionnel d'embauche, c'est à dire 20% du smic.

Ces controverses sont de la compétence du conseil des prudhommes.

Malheureusement il n'existe plus d'inspection du travail spécialisée des transports, de sorte que se renseigner auprès de la DIRECCTE c'est très aléatoire.